

Commune de
Mailly-Champagne

D2a

Transmission en Sous-Préfecture
en annexe de la délibération le
27/03/2024

Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme du
27/03/2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Nathalie MIRAVETE

Echelle : 1/6 500ème

LEGENDE

- Zonage PLU
- Orientations d'aménagement de programmation**
- Périmètre OAP thématique pour l'environnement
- Informations**
- Bâtiment-habitation dans le secteur Av1
- Carrière pédagogique
- Préscriptions linéaires**
- Fossé d'écoulement à protéger (L151-23 CU)
- Préscriptions surfaciques**
- Boisquet
- Espace Boisé Classé à préserver (L113-1 CU)
- Haie
- Pelouse sèche
- Secteur cultivé protégé en zone urbaine (L151-23 CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)

Tableau récapitulatif Emplacements Réservés (ER)			
N° de référence de l'opération	Destination	Superficie approximative (en m²)	Collectivité bénéficiaire
1	Terrain de sport	1688	La commune
2	Construction publique à caractère social, culturel et sportif	225	La commune

